

CETA

Dernières pressions sur la Wallonie

C'est aujourd'hui que la Belgique devrait signifier à l'Europe son refus de signer le CETA. Mais le blocage persiste. Celui de la Wallonie surtout...

• **Martial DUMONT**

« Je pense que Didier Reynders doit simplement signer cet accord. Si la Wallonie s'y oppose, qu'elle aille devant la Cour constitutionnelle en Belgique ou la Cour européenne de justice, et nous verrons ce que nous verrons. Mais, maintenant, il faut simplement signer. »

En gros, donc, Karel De Gucht (ancien commissaire européen, Open VLD) voudrait que la Belgique signe le CETA malgré le veto wallon. Et suggère en passant que le gouvernement fédéral ne respecte pas la constitution belge qui met entités fédérale et fédérées sur le même pied en matière. Ce qui ne manquerait pas de créer une énième crise entre le gouvernement de Charles Michel et celui de Paul Magnette.

Mais il n'en est pas question : le Premier ministre a clairement expliqué, hier soir à la Chambre, que la Belgique ne peut « juridiquement et constitu-

tionnellement » signer l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada sans l'accord de la Région wallonne.

De son côté, Paul Magnette a fait état devant le Parlement de « menaces à peine voilées », notamment des milieux économiques. Mais pas de la Commission européenne, précise le ministre président wallon.

Ça se poursuit en coulisses

En attendant, les réunions se multiplient. Car c'est théoriquement ce mardi que les ministres européens doivent se retrouver à Luxembourg pour signer le traité commercial avec le Canada. Et donner au Conseil européen mandat de l'approuver au nom des 28 états membres le 27 octobre prochain lors d'un sommet avec le Canada.

Hier, le cabinet Reynders a, de nouveau, rencontré des représentants des entités fédérées. Nul doute qu'il y a encore eu de fortes pressions là aussi pour faire revenir la Wallonie sur sa

décision de bloquer la signature du traité. Mais le gouvernement wallon, s'appuyant sur la volonté claire du Parlement de renégocier sur base de ses observations, ne veut pas plier.

Une nouvelle note interprétative ?

Évidemment, en politique, et plus particulièrement en politique européenne, il ne faut jamais jurer de rien. Ainsi, fin de semaine dernière, une nouvelle note interprétative du traité, « amendée », avait été envoyée par l'Europe au gouvernement wallon qui l'a transmise au Parlement. Ce qui n'a pas eu l'heur de le faire changer d'avis.

Mais on ne peut pas exclure que d'ici le 27 octobre, l'Europe envoie une nouvelle note. Qui, *in fine*, pourrait satisfaire les vo-

lontés wallonnes. Paul Magnette le confirmait hier au Parlement : un texte devrait arriver dans les heures qui viennent. La Wallonie signerait donc *in extremis*, arguant du

fait que le CETA « revu est corrigé » est satisfaisant.

Autre possibilité : l'Europe joue la montre. On peut imaginer que, pendant 10 jours, les tractations se poursuivent. Et que les conclusions ne plaisent pas au gouvernement wallon. À qui l'Europe dirait « Ok, on postpose la signature avec le Canada, le temps de trouver une solution et de continuer les négociations. »

C'est, finalement ce que demandent Magnette et le Parlement wallon, ni plus ni moins.

Car le ministre-président l'a dit et répété : il n'est pas question de dire non juste pour le plaisir de dire non. La volonté est clairement de trouver un terrain d'entente avec le Canada. Mais sur d'autres bases.

Evidemment, il faudra aussi voir dans quelle mesure le Canada est prêt à accepter de rouvrir les négociations. Et si le blocage wallon n'est pas de nature à braquer définitivement le pays à la feuille d'érable. ■